## **DEPARTEMENT SAVOIE ARRONDISSEMENT**

**CHAMBERY** 

Objet: CIAS du Lac d'Aiguebelette – Désignation d'un représentant de la CCLA **EXTRAIT** 

> du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

## Séance du 29 février 2024

## L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MRS. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER, GROS, ILBERT, LALLEMENT, MALLEIN, MARCHAIS, PERRIAT, TAIN, TAVEL, TOUIHRAT, VEUILLET, VOISIN. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MRS. BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT).

Le Président

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2020 25 06 3 fixant le nombre d'administrateurs du CIAS du Lac d'Aiguebelette et désignant les membres du conseil communautaire, représentants de la CCLA au sein du conseil d'administration de cette instance ;

Rappelle que le Président de la CCLA est Président de droit du Conseil d'Administration du CIAS et que, suite à la démission de M. André BOIS de son siège de Président du Conseil communautaire et à l'élection de M. Pascal ZUCCHERO à la présidence de la CCLA, Pascal ZUCCHERO devient de fait Président du Conseil d'Administration du CIAS en remplacement d'André BOIS;

Explique que Pascal ZUCCHERO étant déjà membre du conseil d'administration du CIAS, il convient de désigner un nouveau représentant de la CCLA au sein de ce conseil d'administration;

Invite les conseillers à faire valoir leur candidature.

Un élu se porte candidat : André BOIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS du Lac d'Aiguebelette, M. André BOIS;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Président,

EDE C